

44 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 septembre 2004 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 16 Membres votants : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM BRACONNIER	- WAGNER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	MME LEMBERGER (suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- TROG
	M BASTIAN (suppléant)		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY, Melle Anne GLOCK, Fabrice KIRSCH.

Excusés : MM FABACHER, MORI, WEISBECKER, LOGEL

2) Dématérialisation des Marchés publics :

- Présentation par Anne GLOCK.

Vu l'article 56 du Code des Marchés Publics :

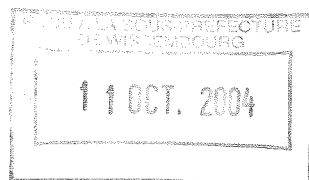
« Le règlement de la consultation, la lettre de consultation, le cahier des charges, les documents et les renseignements complémentaires peuvent être mis à disposition des entreprises par voie électronique dans les conditions fixées par décret. Néanmoins, au cas où ces dernières le demandent, ces documents leur sont transmis par voie postale. ... Aucun avis ne pourra comporter d'interdiction à compter du 1^{er} janvier 2005. »

Vu le décret d'application qui fixe depuis avril 2002 la date butoir du 1^{er} janvier 2005 (décret n° 2002-692 relatif à l'article 56 du code de 2001).

Pour satisfaire cette démarche, une plate forme sécurisée de dématérialisation des marchés publics avec possibilité d'apposer la signature électronique, doit être opérationnelle.

Cette plate forme permet de passer aisément les marchés publics, les différentes phases sont :

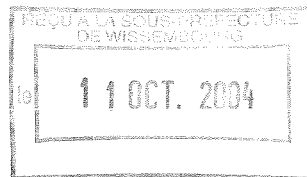
- 1) Publication des avis. Envoi des avis au BOAMP, JOUE.
- 2) Mise en ligne horodatée du **Dossier de Consultation des Entreprises** (DCE)
- 3) Identification des candidats.



- 4) Téléchargement du DCE. Les candidats inscrits téléchargent le DCE.
- 5) Envoi des offres et candidatures, en mode sécurisé, le candidat peut envoyer sa candidature et son offre de manière cryptées. Un AR lui est retourné.
- 6) Ouverture des plis, le jour J, la Personne Responsable du Marché (PRM) ou la personne habilitée peut ouvrir les plis. L'horodatage garantit l'heure et la date à laquelle les plis sont reçus puis ouverts.
- 7) Notification aux entreprises. Les entreprises sont informées de leurs candidatures.
- 8) Suivi et statistiques :
 - Liste des candidats ayant téléchargé le DCE
 - Traçage de tous les événements relatifs à la procédure passée
 - Liste des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)
 - Etat mensuel des procédures passées avec leurs attributaires

La consultation d'un prestataire de service a été lancée. Les offres, délai de réception lundi le 20 septembre 04 à 12 heures, seront validées par la suite. Les formations des secrétaires de Mairie, concernant cette mise en place de la plate forme, seront organisées prochainement.

Pour clore, le Président félicite Melle Anne GLOCK qui vient d'obtenir avec succès le concours de technicien supérieur territorial, dont le poste a été créé par le conseil communautaire de la Sauer.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 4 octobre 2004

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier", written over the printed name.

